

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0599/PR/FIN modifiant la date d'effet de l'arrêté n° 86-0323 du 8 mars 1986.

n° 86-0599/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
6 mai 1986

Numéro JO
n° 8 du 31/05/1986

Date du numéro
31 mai 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PR du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°85-109/PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la cité Cheikh Osman

Sur proposition du ministre des Finances.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La date d'effet de l'arrêté n°86-0323/PR/FIN du 8 mars 1986 est portée au 1er mai 1986.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

par le Président de la République, **HASSAN GOULED APTIDON.**